



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

OTAN

Question au Gouvernement n° 2709

Texte de la question

SOMMET DE L'OTAN

M. le président. La parole est à Mme Martine Aurillac, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Mme Martine Aurillac. Ma question s'adresse à M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants.

Les vendredi 19 et samedi 20 novembre derniers, s'est tenu le sommet de l'OTAN. Plusieurs sujets lourds y ont été évoqués, et tout d'abord le nouveau concept stratégique. Il doit bien sûr tenir compte de l'expérience afghane, mais nous devons aussi veiller à ce que le nouveau format ne conduise pas à une Europe " tigre de papier ", selon les termes du secrétaire général, M. Rasmussen.

Ensuite, la défense anti-missile : elle ne peut être que complémentaire de la dissuasion nucléaire, à laquelle nous participons très activement. Le bouclier anti-missiles a aussi pour corollaire nécessaire une coopération approfondie avec la Russie.

Enfin, les nouveaux partenariats avec des pays comme l'Australie ou le Japon ont aussi été abordés.

Pouvez-vous nous dire ici, monsieur le ministre, quels sont les premiers résultats de ce sommet, et, plus largement, quels sont aujourd'hui, plusieurs mois après notre retour dans le commandement intégré de l'OTAN, le rôle et la place de notre pays dans cette organisation ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Juppé, ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants.

M. Alain Juppé, *ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants*. Madame la députée, le sommet de Lisbonne a été un sommet important et positif. Je me bornerai ici à souligner quatre aspects principaux.

Tout d'abord, comme vous l'avez dit, le nouveau concept stratégique. Il nous convient, et il nous permet d'adapter l'Alliance aux nouvelles menaces qui se sont fait jour : non seulement le terrorisme - depuis plusieurs années -, mais aussi les cyber-attaques, ou les attaques de missile.

Il insiste aussi beaucoup sur les partenariats à développer, que ce soit avec l'Union européenne ou la Russie. J'y reviendrai.

La déclaration finale affirme, et vous savez que pour nous c'était très important, que la défense anti-missile n'est pas une alternative à la dissuasion,...

M. Maxime Gremetz. Mais si !

M. Alain Juppé, *ministre d'État*. ...mais que, au contraire, elle la renforce.

Deuxième aspect : la réforme de l'Alliance elle-même. Le secrétaire général a pris des engagements forts, par exemple une diminution de 30 % des effectifs des commandements, pour que l'Alliance soit moins bureaucratique et plus efficace.

Troisième grand dossier : l'Afghanistan. Nous avons entendu le Président Karzai et le général Petraeus. La situation reste très difficile, mais des progrès sont accomplis, en termes aussi bien de sécurité que de développement.

L'année 2011 sera une année de transition, c'est-à-dire non pas de retrait, mais de redéploiement en direction des forces de sécurité afghanes. Et il est apparu très clairement qu'au-delà de 2014, un partenariat de longue

durée entre l'Alliance et l'Afghanistan serait nécessaire.

Enfin, la Russie. Le Président Medvedev était là. Et c'est un succès pour la diplomatie française, puisque le Président Sarkozy, avec Mme Angela Merkel, l'avait vivement souhaité. On a vu un climat tout à fait nouveau se créer - le Président Obama a salué le Président Medvedev comme un ami -, avec une volonté de partenariat réciproque. Le Président Medvedev a même proposé de participer à la défense anti-missile des populations et des territoires européens. C'est une proposition qui mérite examen, et qui ouvre de belles perspectives.

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2709

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 novembre 2010